

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 5 AOUT 1898

No 23

2258

Moyenne de notre Tirage
Pour 1897

2258

COMMISSION DU HAVRE

Lundi dernier a eu lieu l'élection du représentant du Board of Trade à la Commission du Havre dont le terme d'office était expiré.

M. D. G. Thomson, commissaire sortant a été réélu par acclamation, sur proposition de MM. W. W. Ogilvie et J. B. Learmont.

ENVELOPPES NOUVELLES

Les bureaux de poste mettront prochainement en vente de nouvelles enveloppes timbrées à 1c. Le papier est, dit-on, excellent, l'enveloppe bien finie et le timbre artistique. Si tout cela est vrai, nous n'avons que des félicitations à adresser au département des postes, mais ce qui fera le plus de plaisir au commerce c'est qu'au lieu de payer \$1.30 le cent d'enveloppes, prix actuel, il ne déboursa plus que \$1.20 pour les nouvelles enveloppes.

LE "PENNY POSTAGE"

La date du changement du taux d'affranchissement des lettres entre le Royaume-Uni et quelques-unes des colonies anglaises,—entre autres le Canada — paraît avoir été définitivement fixée au 9 novembre prochain. C'est la date de l'anniversaire de la naissance du Prince de Galles.

Le même jour aurait lieu la réduction à deux cents au lieu de trois cents du port des lettres ordinaires circulant d'une localité à l'autre dans toute l'étendue du Canada.

LA PROHIBITION

Le 29 septembre prochain, tous les électeurs seront appelés à donner leur vote sur la question de prohibition. Maintenant que la date de l'appel à l'électorat est

connue, il n'est pas douteux que les prohibitionnistes vont redoubler d'efforts dans leur propagande. Nous avons déjà fait appel aux anti-prohibitionnistes en leur demandant de faire une contre-propagande. Il semblerait que ceux-ci ne veulent pas se remuer : leur cause est excellente, disent-ils, et ils ne bougent pas. Nous admirons ce sang-froid, mais à ne pas se défendre quand on est attaqué on risque d'attrapper des horions. On n'en est pas moins brave pour chercher à parer les coups d'un adversaire. C'est une réflexion qui souvent ne vient qu'après la bataille ; il vaudrait mieux la faire plus tôt.

LE BLE DE L'AN DERNIER

De nouvelles statistiques viennent d'être établies en ce qui concerne la production du blé, l'an dernier, au Manitoba et dans les Territoires du Nord Ouest. Il en résulte que cette production aurait été beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru d'après les précédentes évaluations. Ainsi, jusqu'à ces jours derniers, et depuis que la récolte de 1897 avait commencé à prendre le chemin des divers marchés, dix-huit millions et demi de boisseaux de blé ont passé à Winnipeg par voie du C.P.R.; deux millions ont pris la voie du Northern Pacific; quatre millions ont été employés par les fermiers pour les ensemencements et leur consommation et les meuniers en détiennent plus d'un million de boisseaux en stock. De sorte que la récolte semble avoir été entre vingt-cinq et vingt-six millions de boisseaux.

LE KLONDYKE

La découverte d'un précieux remède tel que le BAUME RHUMAL est plus précieuse que celle de tous les placers du Klondyke.

TRANSPORT DU BEURRE

SURVEILLANCE A EXERCER

Ce n'est pas seulement dans Ontario qu'on se plaint du mauvais état dans lequel arrive le beurre par ces temps de chaleur. Les mêmes plaintes se font entendre à Montréal où il est arrivé depuis une huitaine de fortes quantités de beurre mou, presque fondu.

La faute n'en est pas aux expéditeurs qui croient envoyer leur produit dans des chars-glacières parfaitement aménagés pour les nécessités du trajet par les plus grosses chaleurs de l'été.

La vérité est qu'il existe un certain nombre de chars-glacières équipés conformément aux contrats passés entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer, mais le nombre de ces chars est limité.

Cette année, la production du beurre a augmenté et les quantités dirigées sur notre marché ont dépassé les prévisions qui ont servi de base à la passation des susdits contrats. Les compagnies de chemins de fer ont, dans la circonstance, tenté de répondre à toutes les demandes de transport en prenant du beurre qu'elles ont expédié dans des chars qui contenaient bien de la glace, mais non spécialement aménagés pour la conservation du beurre à l'état frais et ferme.

Les compagnies de chemins de fer sont moralement tenues de prévenir les expéditeurs quand elles ne disposent pas de place dans les chars-glacières spéciaux. Elles devraient être tenues pécuniairement responsable des pertes qu'éventuellement auraient à subir les expéditeurs qui, croyant expédier leur produit dans des chars spécialement aménagés pour lui, n'obtiendraient pas l'emplacement voulu